

Sans faire de lobbying, **car l'amiante est dangereuse**, et si comme beaucoup vous pensez qu'il faut une formation spécifique pour **déconstruire** une toiture amiante ciment :

Alors alertez vos « CAPEB » et vos « Fédérations du Bâtiment »

La formation pour la déconstruction d'une toiture en amiante ciment doit être spécifique.

Les prix exorbitants engendrés par les investissements vont faire s'envoler les tarifs de déconstruction des toitures en amiante ciment.

Pourquoi un couvreur devrait-il démontrer ses capacités à désamianter un IGH (immeuble de grande hauteur) en flocages et calorifugeages, alors que ce n'est pas son métier.

De plus en plus, en me promenant dans la campagne, je vois des plaques amiante ciment qui disparaissent (c'est de la magie) des toitures des bâtiments et on ne sait pas où elles vont (encore de la magie).

La rigidité du nouvel arrêté est implacable :

Vous désamiantez une toiture, et bien démontrez vos capacités à défloquer.

Ce qui revient à dire :

Vous conduisez une voiture pour aller travailler, alors démontrez vos capacités à piloter une formule 1.

La législation s'est renforcée, et c'est tant mieux car l'amiante est dangereuse mais faut-il pour cela aller vers un désamiantage sauvage des toitures en amiante ciment parce que des technocrates qui ne pensent qu'à se couvrir ont « pondu » un arrêté qui ne correspond pas à la réalité de la « vraie vie ».

Qui acceptera de payer 5 à 8 fois plus chère pour enlever une toiture dans la campagne alors qu'aujourd'hui il ne le fait pas à un tarif miséreux.

Toutes vos solutions et réactions sont les bienvenues car pour la prévention des risques liés à l'amiante, il ne faudrait pas faire l'inverse, et ne pas faire comme nos hommes politiques : l'autruche.

" On risque autant à croire trop qu'à croire trop peu. "
Denis Diderot